



Entretien véhicules

S LUSTRANT A - R269

POLISH MENTHE SANS SILICONE



S LUSTRANT A
NE CONTIENT NI
SILICONE, NI
SOLVANT CHLORÉ.



**ENTRETIEN,
PROTEGE ET
FAIT BRILLER
TOUS LES
SUPPORTS**

UTILISATIONS :

S LUSTRANT A est recommandé pour l'entretien des skaïs, meubles vernis et cirés, tableaux de bord des véhicules, surfaces émaillées, stratifiées, cuirs...

Il redonne un aspect neuf aux surfaces plastiques ternies par la lumière et la poussière.

Grâce à l'absence de silicone, l'application ultérieure de peinture sur les surfaces traitées est possible.

S LUSTRANT A est un mélange d'huile végétale et de distillat de pétrole insoluble à l'eau.

MODE D'EMPLOI :

Agiter vigoureusement l'aérosol avant utilisation.

Pulvériser sur les parties à traiter à environ 20cm.

Attendre quelques secondes puis frotter légèrement avec un chiffon doux.

Renouveler l'opération sur les surfaces sales ou encrassées.



DILUTION / INFO TECHNIQUE :

Gaz propulseur : CO2

Teneur en COV : 608.5 g/l (83%)

SÉCURITÉ D'EMPLOI :

Aspect : Liquide incolore parfumée à la menthe chlorophylle.

Densité : Non applicable

pH : Non applicable.

Consultez notre Fiche de donnée de sécurité sur www.roga.fr

Essai préalable recommandé.

SARL ROGA - 460 Avenue Gaston Fébus - 64170 ARTIX - Tel : 05.59.60.93.80 / 05.59.53.97.33

www.roga.fr

PRODUIT A USAGE PROFESSIONNEL
GARANTIE : Les indications mentionnées sur nos fiches sont le résultat d'essais objectifs communiqués par nos laboratoires à titre d'information. Elles ne sauraient cependant constituer une garantie ni engagement de notre part. La manipulation et la mise en œuvre de notre produit échappant à notre contrôle, il importe à l'utilisateur de s'assurer par des essais préalables que celui-ci convient parfaitement tant qu'à l'usage auquel il le destine, tant qu'à la résistance ou à la sensibilité des supports sur lesquels il est appliqué. Par conséquent, notre responsabilité ne saurait être engagée dans le cas de dommages ou de dégâts. Notre garantie ne saurait excéder le remplacement d'un produit reconnu défectueux dans un délai d'une année après sa livraison.

